

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212802987-20220701-50-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2022

Séance du 01 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux le premier du mois de juillet à dix-neuf heures, se sont réunis dans la **salle du Conseil, 1 place Jean Moulin à Pierres**, les membres du Conseil municipal de la Commune de Pierres, sous la présidence de Monsieur Daniel MORIN, Maire de Pierres, dûment convoqués le 27 juin 2022.

Nombre de Membres en exercice :	20
Nombre de Membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	18

Présent(s) :

Daniel MORIN, Jean-Louis GALA, Clotilde PERCHERON, Gérard CRASSIN, Hélène CAYUELA, Maryline RENARD, Philippe BUTEAU, Dominique NOIZAT, Consuelo ILLAND, Günther DECKER, Caroline REMONT, Isabelle TERRIER, Ata QUADJOVIE.
 Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir (s) :

Michel CRETON, donne pouvoir à Daniel MORIN
 Céline MOSCA, donne pouvoir à Isabelle TERRIER
 Bernadette MAURY, donne pouvoir à Jean-Louis GALA
 Carine ROUX, donne pouvoir à Clotilde PERCHERON
 Stéphane ILLAND, donne pouvoir à Dominique NOIZAT

Absent(s) excusé(s) :

Serge RENAULT
 Jérôme DEROULEZ

Le secrétariat a été assuré par : Ata QUADJOVIE

Objet : Création – Suppression de poste liés à des avancements de grade

Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Afin de tenir compte des possibilités d'avancements de grade de deux agents, il est proposé :

- La création d'un poste d'Adjoint administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- et la suppression d'un poste d'adjoint administratif à 35h ;

- La création d'un poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- Et la suppression d'un poste d'Adjoint technique à temps complet.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 20 juin 2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Votes Pour :	18	Votes Contre :	0	Absentions :	0
--------------	-----------	----------------	----------	--------------	----------

ACCEPTE la suppression d'un poste d'Adjoint administratif à 35h ;

ACCEPTE la création d'un poste permanent d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 35h ;

ACCEPTE la suppression d'un poste d'Adjoint technique à 35h ;

ACCEPTE création d'un poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet ;

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois en conséquence ;

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 12.

Fait et délibéré en séance le 01 juillet 2022

Le Maire,
 Daniel MORIN.

